
LE DD AU SEIN DES COLLECTIVITÉS ET DES ENTREPRISES

NUANCES ET SIMILITUDES

On dit du développement durable qu'il est un contrat social planétaire et local. Un contrat qui suppose « *d'agir local, penser global* » mais aussi « *d'agir global, penser local* ». Dans le premier cas, les citoyens sont appelés à intervenir concrètement là où ils vivent pour transformer le monde. Dans le second, il s'agit de la prise en charge des problèmes planétaires (pandémie, pollution, pauvreté...). Les actions du développement durable peuvent donc s'exercer à trois échelles : planétaire, des collectivités locales et des citoyens (qu'ils soient individuels ou corporatifs). Comme la SADC intervient auprès des collectivités locales et des entreprises, j'ai cru bon de présenter les similitudes et les nuances existant entre leur démarche respective de développement durable. Je me suis, cependant, rendu compte, au gré des lectures, que le thème n'est pas facile à aborder car les similitudes sont plus nombreuses et les nuances plus difficiles à cerner. Mais attention, je ne prétends pas avoir fait une analyse exhaustive du sujet.

C'est lors du sommet de Rio, en 1992, qu'a été proposé un programme d'action en développement durable pour le 21^e siècle, appelé *Agenda 21* (ou *Agenda 21 local*), et une série de 27 principes fondamentaux qui guident la planification, la prise de décision et l'action dans une perspective de développement durable.

L'*Agenda 21 local* est une démarche ou une façon de planifier le développement, à une échelle locale, en fonction du développement durable. L'idée est née du constat que plusieurs des problèmes et des solutions trouvent leurs racines au niveau local. Une des particularités de cette démarche est qu'elle interpelle l'ensemble des acteurs locaux, incluant les citoyens, dans la précision des objectifs de développement de leur milieu. Autrement dit, l'*Agenda 21 local* est un processus participatif favorisant la résolution des problématiques d'un territoire. Au Québec, les premiers *Agenda 21* ont été réalisés en 2005

avec deux projets pilotes : l'un à Sorel-Tracy et l'autre à St-Félicien. Par contre, des initiatives de développement des communautés à partir d'un processus participatif existaient déjà, mais sous d'autres appellations. La plus connue : la stratégie « *Villes et Villages en santé* ». Une stratégie qui a grandement guidé la démarche d'animation territoriale réalisée en 2001-2002 à Notre-Dame-de-Lourdes, et qui semble inspirer le *Réseau d'animation en développement durable de Lanaudière*. Tout comme l'*Agenda 21 local*, cette stratégie repose sur une mobilisation et une participation de la communauté, et sur un « leadership » de la municipalité. Une municipalité qui réalise un projet de *Villes et Villages en santé* a pour objectif d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Cette stratégie repose sur une vision écosystémique de la communauté rejoignant l'idée d'intégration, d'interdépendance et de transversalité entre les dimensions du développement durable.

Si le développement durable concerne le « local » et tous ses acteurs, il interpelle donc l'entreprise d'abord comme « parties prenantes » d'une démarche d'*Agenda 21 local*, et ensuite comme entité contributive au développement durable. D'ailleurs, ce deuxième rôle de l'entreprise est notable : par les biens et services qu'elle produit, par ses modes de production, par son potentiel d'innovation, de créativité et de transfert technologique, par ses politiques sociales, etc. Ne pas oublier que l'entreprise est responsable de nombreuses nuisances et problèmes qui touchent nos sociétés d'aujourd'hui. Mais elle a aussi le pouvoir de les résoudre et donc, de participer à l'amélioration de la qualité de vie.

L'adoption des pratiques permettant l'amélioration de la qualité de vie des populations est une première similitude des projets de développement durable dans la collectivité et dans l'entreprise. Dans les deux démarches,

l'être humain est au cœur du développement durable.

Qu'en est-il des autres similitudes? Mentionnons entre autres :

- **La participation des « parties prenantes » au processus.** Ce principe de participation repose sur l'idée qu'aujourd'hui les décisions ne peuvent plus être prises sans consulter les publics concernés, lesquels sont porteurs de connaissances diversifiées. On parle donc d'une démarche partagée autant au plan du diagnostic et de l'identification des solutions. Effectivement, on dit que les solutions les plus viables sont celles générées par une mise en commun des informations, des connaissances et des idées.
- **Fonctionnement selon des valeurs.** De la participation ci-dessus mentionnée découlent des valeurs d'ouverture, d'écoute, de transparence, de volonté de dialogue avec les publics, de démocratie... et ce, autant pour une municipalité qu'une entreprise qui s'engage dans une démarche de développement durable .
- **Les motivations.** Les motifs pour adhérer à une démarche de développement durable sont nombreux et variés. Par contre, certains motifs peuvent être généralisés pour les deux parties :
 - faire face aux crises et aux changements (gestion de l'eau, transport, énergie, etc.);
 - éviter des erreurs coûteuses dans les décisions (voire prévenir les risques);
 - faire « plus » avec « moins »;
 - développer des relations de confiance...Autrement dit, assurer un projet de développement qui soit stratégique.
- **Suivi et évaluation.** Le suivi et l'évaluation sont des étapes incontournables dans toute démarche de développement durable. Sans ces étapes, comment savoir si on s'approche ou non de son objectif ou si on l'a atteint. Pour avancer convenablement, il faut « cette sonnette d'alarme » qu'est l'évaluation.

En résumé, on pourrait dire que les deux démarches ont recours aux mêmes types d'outils du développement durable, lesquels sont :

- la mobilisation;
- le diagnostic, les connaissances et les solutions partagés;
- un projet stratégique de développement;

- un vocabulaire partagé, l'écoute et l'évaluation;
- la réunion des diverses parties prenantes, voire porteuses d'intérêts divers, et la capacité d'agir ensemble.

Une autre similitude est aussi à souligner malgré que nous n'ayons pas encore abordé ce sujet, celui du processus d'intégration du développement durable (voir l'InfoDD 9). Effectivement, les deux démarches agissent dans une logique d'amélioration continue qui débute par un diagnostic, suivi de la planification d'objectifs, l'élaboration d'un plan d'action, sa mise en œuvre et son évaluation.

Au plan des nuances, nous avons relevé :

- **Dimensions prioritaires différenciées.** Malgré que l'entreprise accorde de plus en plus d'importance au progrès social qu'avant (voire la dimension sociale), les dimensions économique et environnementale priment dans ses priorités d'action. À l'inverse, le développement durable dans les collectivités a un visage plutôt social et environnemental.
- **Jeu de mots dans les interfaces.** Pour les collectivités, on parlera du « viable », « vivable » et « équitable ». Pour l'entreprise, elle aime bien qu'on lui parle de « rentable », « vivable » et « équitable ». Effectivement, les entreprises ne peuvent pas être gérées dans un esprit philanthropique. Le développement durable doit être en mesure de « faire marcher les affaires ».
- **Ouverture à la critique.** Une entreprise s'ouvrant au développement durable est plus souvent soumise à une surveillance accrue et plus susceptible d'attirer la critique qu'une municipalité. Trop souvent, la sincérité des entreprises dans leur démarche est mise en doute. Ce doute n'est cependant pas fortuit; il est alimenté par des entreprises qui usent d'une stratégie de *greenwashing* pour s'alléger des pressions des actionnaires et des consommateurs. Le *greenwashing* est un procédé de publicité utilisé par une entreprise dans le but de donner à l'opinion publique une image d'entreprise socialement et/ou « environnementalement » responsable, sans pourtant avoir modifié son mode de production ni avoir investi dans de réelles actions.